

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Lundi 26 mars 2018 à 18H30

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 1 Votants : 17 Absents : 2
--

L'an deux mille dix huit, le vingt six mars à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle de l'ancien moulin à huile, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel

Date de convocation : 16.03.2018

Date d'affichage : 15.03.2018

Présents : Michel GROS, Lionel BROUQUIER, Jean-Mathieu CHIOTTI, Claudine VIDAL, Lydie LABORDE, Frédéric LE MORT, Natacha DELBOS, Marcel GAZO, Denis CAREL, Nicole MANERA, Yves MARTIN, Jean Batiste Savelli, Marie Paule SCALISI, Nathalie WETTER, Myriam BONNAILLIE, Zouia GOUIEZ

Procurations : Sabah BAUDRAND à Lydie LABORDE

Absents : Sabine JOUMEL, Philippe RUIZ

Un scrutin a eu lieu : Lionel BROUQUIER est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil précédent à l'unanimité

Ordre du jour :

1	Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire
2	Délibération portant sur la participation communale pour le financement d'une classe de mer - école élémentaire -
3	Adoption du compte de gestion 2017 - budget annexe eau et assainissement-
4	Adoption du compte administratif 2017 - budget annexe eau et assainissement-
5	Affectation des résultats 2017 - budget annexe eau et assainissement-
6	Adoption du budget primitif 2018 - budget annexe eau et assainissement-
7	Adoption du compte de gestion 2017 -budget principal-
8	Adoption du compte administratif 2017 -budget principal-
9	Affectation des résultats 2017 -budget principal-
10	Délibération portant fixation des taux d'imposition 2018
11	Vote des subventions de fonctionnement 2018 allouées aux associations
12	Adoption du budget primitif 2018 -budget principal-
13	Modification du tableau des emplois
14	Délibération portant approbation de la convention de mise à disposition des services communaux d'accueil des transports scolaires -Ajournée-

DELIBERATION N° 2018/14 INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2018/05 en date du 19/02/2018	Signature d'une convention d'occupation temporaire du presbytère de la chapelle Notre Dame	Décision de signature d'une convention d'occupation temporaire du presbytère de la chapelle Notre Dame avec Madame BLANCHEDEAU, Sœur Claire-Dominique. La convention d'occupation du presbytère part du 6 février 2018 pour une durée de 3 ans et est reconductible tacitement. Aucune contrepartie financière n'est demandée à l'occupant.
2018/06 en date du 22/02/2018	Attribution MAPA 2018/01, Mission de maîtrise d'œuvre Infrastructures VRD et Bâtiments, Missions spécifiques et diverses	Attribution du marché à procédure adaptée 2018/01 'Mission de maîtrise d'œuvre Infrastructures VRD et Bâtiments, Missions spécifiques et diverses', au Cabinet SNAPSE, 140 rue Mas de Fustier à Puget-Ville (83390). Le montant minimum annuel hors taxes du marché est de 1 500,00 €. La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
2018/07 en date du 22/02/2018	Portant demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte au titre du fonds de concours 'Petit patrimoine architectural/touristique/historique' Restauration de la Chapelle Notre Dame d'Inspiration et de l'ermitage adjacent	Décision de solliciter l'aide de la Communauté d'agglomération Provence Verte sur le fonds de concours 'Petit patrimoine architectural/touristique/historique' afin de financer cette opération de « restauration de la chapelle Notre Dame d'Inspiration et de l'ermitage adjacent », selon le plan de financement suivant Coût total H.T de l'opération : 37 455 euros Auto – financement : 7 491 Fond de concours CAPV : 7 491 Conseil Départemental du Var : 7 491 Région : 14 982.
2018/08 en date du 23/02/2018	Portant demande de subvention auprès de la Région au titre du plan concerté de valorisation du patrimoine du Pays de la Provence Verte Restauration de la Chapelle Notre Dame d'Inspiration et de l'ermitage adjacent	Décision de solliciter l'aide de la Région dans le cadre du Plan concerté de valorisation du patrimoine du Pays de la Provence Verte, afin de financer cette opération de « restauration de la chapelle Notre Dame d'Inspiration et de l'ermitage adjacent », selon le plan de financement suivant : Coût total H.T de l'opération : 37 455 euros Auto – financement : 7 491 Région : 14 982 Fond de concours CAPV : 7 491 Conseil Départemental du Var : 7 491.
2018/09 en date du 23/02/2018	Portant demande de subvention auprès du Département Restauration de la Chapelle Notre Dame	Décision de solliciter l'aide du Département du Var afin de financer cette opération de « restauration de la chapelle Notre Dame d'Inspiration et de l'ermitage adjacent », selon le plan de financement suivant : Coût total H.T de l'opération : 37 455 euros

	<i>d'Inspiration et de l'ermitage adjacent</i>	Auto – financement : 7 491 Conseil Départemental du Var : 7 491. Région : 14 982 Fond de concours CAPV : 7 491
<i>2018/10 en date du 26/02/2018</i>	Portant demande de subvention auprès du l'Etat Requalification de l'espace des Craux	Décision de solliciter l'aide de l'Etat (soutien à l'investissement public local), afin de financer cette opération de « requalification de l'espace des Craux », selon le plan de financement suivant : Coût total H.T de l'opération : 132 363 euros Auto – financement : 26 473 SIPL : 52 945 Conseil Départemental du Var : 52 945.
<i>2018/11 en date du 05/03/2018</i>	Annulation de la Décision du Maire 2017/52, Acquisition d'un bien par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles Parcelle B n°63	Décision d'annulation de la décision 2017/52 portant acquisition d'un bien par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles, parcelle B n°63 au motif que la mise en vente par les propriétaires a été annulée.
<i>2018/12 en date du 13/03/2018</i>	Annulation de la Décision du Maire 2017/53, Acquisition d'un bien par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles Parcelle B n°59	Décision d'annulation de la décision 2017/53 portant acquisition d'un bien par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles, parcelle B n°59 au motif que la mise en vente par les propriétaires a été annulée.
<i>2018/13 en date du 13/03/2018</i>	Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec un urbaniste conseil	Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance à la gestion des problématiques d'urbanisme, avec Monsieur Xavier Guilbert, urbaniste conseil, 1540, route des Combes - 83210 Solliès-Ville La prestation sera facturée sur la base d'un coût journalier HT de 550 euros. Cette prestation sera limitée à un total cumulé de dix journées d'intervention librement réparties dans le temps par la commune.

Le conseil prend acte.

DELIBERATION N° 2018/15 PORTANT SUR LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE FINANCEMENT D'UNE CLASSE DE MER (ECOLE ELEMENTAIRE /PROJETS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES 2017/2018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enseignante de la classe CE2/CM1 a sollicité l'aide financière de la commune pour l'organisation d'un projet pédagogique, à savoir une classe de mer au village vacances au Mas de L'Artaude au Pradet (VAR) du 24 avril 2018 au 28 avril 2018. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide d'autoriser comme chaque année, la commune à prendre en charge les frais liés à ce séjour à hauteur de 1 000 euros maximum.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 de la commune, en dépenses au chapitre 011.

DELIBERATION N° 2018/16 PORTANT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2017,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable du budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49),

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	212 411.43	219 407.52
Dépenses	145 817.74	219 595.38
Résultat de l'exercice 2017	66 593.69	- 187.86
Résultat antérieur reporté	92 559.30	278 101.96
Résultat de clôture	+ 159 152.99	+ 277 914.10

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement annexé à la présente délibération dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2017.

DELIBERATION N° 2018/17 PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Lionel Brouquier, Premier Adjoint au Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	212 411.43	219 407.52
Dépenses	145 817.74	219 595.38
Résultat de l'exercice 2017	66 593.69	- 187.86
Résultat antérieur reporté	92 559.30	278 101.96
Résultat de clôture	+ 159 152.99	+ 277 914.10

Restes à réaliser 2017 Pour information		Dépenses : 90 171.17 € Recettes : 49 507.00 € Solde : - 40 664.17 €
Excédent de financement		+ 237 249.93

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide d'adopter le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2017 annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N° 2018/18 PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, Constatant que le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49) fait apparaître un résultat de clôture de **+159 152.99 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de la section d'exploitation

a. Résultat de l'exercice 2017	+ 66 593.69 €
b. Résultats antérieurs reporté <i>R 002 du compte administratif (excédent)</i>	+ 92 559.30 €
Résultat à affecter : d. = a. + b. (1)	+ 159 152.99 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

c. Solde d'exécution d'investissement 2017	- 187.86 €
d. Solde antérieurs reporté	+ 278 101.96 €
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 277 914.10 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 40 664.17 €
Excédent de financement = e. + f.	+ 237 249.93 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Report en exploitation (R 002)	+ 79 152.99 €
Affectation en réserves (R 1068 en investissement)	+ 80 000.00€
Report en investissement (R 001)	+ 277 914.10€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe comme énoncé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018/19 PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018-BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-

Considérant que l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit désormais que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel,

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif,

Il rappelle aux membres de l'assemblée que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire,

Section d'exploitation			
	RECETTES	DEPENSES	
Produits des services (Ch.70)	170 000.00 €	Charges à caractère général (Ch.011)	10 000.00 €
Autres produits de gestion (Ch.75)	5 000.00 €	Charges de personnel	8 500.00 €
Recettes exceptionnelles (Ch.77)	100.00 €	Charges financières (Ch.66)	26 200.00 €
		Charges exceptionnelles (Ch.67)	1 500.00 €
Total des recettes réelles	175 100.00 €	Total des dépenses réelles	46 200.00 €

		Virement à la section d'investissement (Ch.023)	134 252.99 €
Opérations d'ordre entre sections (CH042)	36 200.00 €	Opérations d'ordre entre sections (CH042)	110 000.00 €
Total des recettes d'ordre	36 200.00 €	Total des dépenses d'ordre	244 252.99 €
Résultat antérieur reporté (Ch.002)	79 152.99 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	290 452.99 €	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	290 452.99 €
Section d'investissement			
	RECETTES	DEPENSES	
Subventions d'investissement (Ch.13)	0.00€	Immobilisations incorporelles (Ch.20)	15 000.00 €
		Immobilisations corporelles (Ch.21)	330 507.00 €
		Immobilisations en cours (Ch.23)	145 095.92 €
Total recettes d'équipement	0.00€	Total dépenses d'équipement	490 602.92 €
Autres immobilisations financières(Ch.27)	10 000.00 €		
Dotations, fonds divers, réserves (dont 1068)	80 000.00€	Emprunt / remboursement du capital (Ch.16)	44 700.00€
Total recettes financières	90 000.00 €	Total dépenses financières	44 700.00€
Virement de la section de fonctionnement (Ch.021)	134 252.99 €		
Opérations d'ordre entre sections (CH040)	110 000.00 €	Opérations d'ordre entre sections (CH040)	36 200.00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (CH041)	10 000.00 €	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (CH041)	10 000.00 €
Total recettes d'ordre	254 252.99 €	Total dépenses d'ordre	46 200.00€
Solde d'exécution reporté (R001)	277 914.10 €		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2018	622 167,09 €	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2018	581 502,92 €
<i>Pour mémoire : Restes A Réaliser 2017</i>	<i>49 507.00 €</i>	<i>Pour mémoire : Restes A Réaliser 2016</i>	<i>90 171.17 €</i>
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	671 674.09 €	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	671 674.09 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide d'adopter le budget primitif 2018 de l'eau et de l'assainissement collectif (ci-annexé) qui s'équilibre en dépenses et en recettes tel qu'énoncé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018/20 PORTANT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable,

Considérant que le conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2017,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	2 844 299.31	631 687.46
Dépenses	2 392 633.74	1 175 525.90

Résultat de l'exercice 2017	+ 451 665.57	- 543 838.44
Résultat antérieur reporté	+ 105 852.54	+ 499 332.04
Résultat de clôture	+ 557 518.11	- 44 506.40

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2017 du budget principal (ci-annexé) dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2017.

DELIBERATION N° 2018/21 PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL -

Considérant que le conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,
 Considérant que, pour ce faire, **Monsieur le Maire doit quitter la séance** et être remplacé par Monsieur et être remplacé par Monsieur Lionel Brouquier, Premier adjoint au Maire,
 Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	2 844 299.31	631 687.46
Dépenses	2 392 633.74	1 175 525.90
Résultat de l'exercice 2017	+ 451 665.57	- 543 838.44
Résultat antérieur reporté	+ 105 852.54	+ 499 332.04
Résultat de clôture	+ 557 518.11	- 44 506.40

Restes à réaliser 2017 <i>Pour information</i>		<i>Dépenses : 773 477.25 €</i> <i>Recettes : 932 313.34 €</i> <i>Solde : + 158 836.09 €</i>
Excédent de financement		114 329.69 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N° 2018/22 PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2017 -BUDGET PRINCIPAL -

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
 Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat de clôture de **557 518.11 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de la section d'exploitation	
a. Résultat de l'exercice 2017	+ 451 665.57 €
b. Résultats antérieurs reporté <i>R 002 du compte administratif (excédent)</i>	+ 105 852.54 €
Résultat à affecter : d. = a. + b. (1)	+ 557 518.11 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
c. Solde d'exécution d'investissement 2017	- 543 838.44 €
d. Solde antérieurs reporté	+ 499 332.04 €
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 44 506.40 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 158 836.09 €
Excédent de financement = e. + f.	+ 114 329.69 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Report en exploitation (R 002)	+ 107 518.11 €
Affectation en réserves (R 1068 en investissement)	+ 450 000.00 €
Report en investissement (R 001)	- 44 506.40 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget principal comme énoncé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018/23 PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Considérant l'appartenance de la commune à la communauté d'agglomération Provence verte au 01.01.2017, et le mécanisme de rebasage » du taux de TH,
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements tout en préservant les services à la population sans augmenter la pression fiscale,
Considérant le projet de budget pour l'année 2018,
Monsieur le Maire expose que l'assemblée est appelée, comme chaque année, à délibérer sur la fixation du taux des impôts directs locaux perçus au profit de la commune : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.

	Bases d'imposition effective 2017	Bases d'imposition Prévisionnelles 2018	<i>Taux de La Roquebrussanne 2017 (pour mémoire)</i>	Taux moyens 2017 au niveau – National- et -Départemental-	Taux de 2018	Produit fiscal attendu en 2018
Taxe d'habitation	4 499 832	4 598 000	13.03	24.47 23.94	13.03	599 119
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 744 430	2 797 000	18.68	21.00 23.69	18.68	522 480
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67 359	66 100	61.15	49.46 71.25	61.15	40 420

Monsieur le Maire indique que le produit fiscal total attendu s'élève donc à **1 162 019 €** auxquels s'ajoutent les compensations fiscales à hauteur de 43 873 €. Le montant qui sera reversé par la commune dans le cadre du Fond National de Garantie de Ressources est de 44 296€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 soit :

Taxe d'Habitation = 13.03 %
Foncier Bâti = 18.68 %
Foncier Non Bâti = 61.15 %

DELIBERATION N° 2018/24 PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2018

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la commune,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide de verser aux associations pour l'exercice 2018 les subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessous :

2018	
Associations patriotiques	
FNACA	250,00 €
Souvenir Français	250,00 €
AMAC	250,00 €
Adamavar	150,00 €
900,00 €	
Associations loisirs	
Radio club	250,00 €
Moto club	150,00 €
Modélisme	100,00 €
500,00 €	
Associations locales	
RSR	600,00 €
Chœurs Bast	400,00 €
Jardin d'Elie	1 200,00 €
Jardin d'Alfred	350,00 €

Chaperlipopette	250,00 €
LPO	250,00 €
COF	4 500,00 €
AMAP	400,00 €

7 950,00 €

Associations sociales

ARRIF/Avaf	250,00 €
Secours Catholique	250,00 €
Famille R.	250,00 €
Amic sang	300,00 €
Centre social	17 500,00 €
Pause thé tine	150,00 €

18 700,00 €

Associations sportives

Locales

Tennis	1 000,00 €
Les Roquet's	800,00 €
Le CAR lutte	3 100,00 €
Le Rugby	1 000,00 €
Roctrail	400,00 €
Les cavaliers	800,00 €

Cantonaies

ACCR	150,00 €
Country	200,00 €
Le Foot	1 000,00 €
Basket club	200,00 €

8 450,00 €

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2018 : 36 700 euros

- DIRE que les inscriptions budgétaires nécessaires au versement de ces subventions figurent au budget primitif de l'exercice 2018
- RAPPELER que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,
- Indiquer que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

DELIBERATION N° 2018/25 PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 -BUDGET PRINCIPAL-

Considérant que l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit désormais que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel,

Considérant l'adoption préalable du compte de gestion, du compte administration et de l'affectation du résultat 2017, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire, et demande au conseil municipal son approbation quant aux modalités de vote du budget, à savoir une adoption sans vote formel sur chacun des chapitres.

Section de fonctionnement			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services (Ch.70)	162 700	Charges à caractère général (Ch.011)	950 573
Impôts et taxes (Ch.73)	1 793 200	Charges de personnel (Ch.012)	1 287 000
Dotations et participations (Ch.74)	437 300		
	292180	Autres charges de gestion courante (Ch.65)	286 460

Autres produits de gestion courante (Ch.75)			
Atténuations de charges (Ch.013)	38 500	Atténuations de produit (Ch.014)	44 550
Total des recettes de gestion	2 723 880	Total des dépenses de gestion	2 568 583

		Charges financières (Ch.66)	34 000
Produits exceptionnels (Ch.77)	1 000	Charges exceptionnelles (Ch.67)	15 000
Total des recettes réelles	2 724 880	Total des dépenses réelles	2 617 583
		Virement à la section d'investissement (Ch.023)	219 815.11
Opérations d'ordre entre sections (Ch.042)	10 000	Opérations d'ordre entre sections (Ch.042)	5 000
Total des recettes d'ordre	10 000	Total des dépenses d'ordre	224 815.11
Résultat antérieur reporté (Ch.002)	107 518.11		
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	2 842 398.11	TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	2 842 398.11

Section d'investissement

RECETTES		DEPENSES	
Subventions d'investissement (Ch.13)	397 800	Immobilisations incorporelles (Ch.20)	16 000
Emprunts (Ch.16)	300 000	Immobilisations corporelles (Ch.21)	81 800
		Immobilisations en cours (Ch.23)	215 944.80
		Opération N° 328 Voirie	15 000
		Opération N° 358 Pluvial	40 000
		Opération N° 366 Hôtel de ville	251 000
		Opération N°501 Patrimoine communal	202 000
		Opération N°502 Environnement et cadre de vie	36 200
		Opération N°505 Requalification av. St Sébastien	530 000
		Opération N°505 Requalification Espace des Craux	182 000
Total recettes d'équipement	697 800	Total dépenses d'équipement	1 569 944.80

Dotations, fonds divers, réserves (sauf 1068)	220 000	Emprunt / remboursement du capital (Ch.16)	132 000
Excédent de fonctionnement (1068)	450 000		
Produit des cessions (Ch.024)	5 000		
Total recettes financières	675 000	Total dépenses financières	132 000

Virement de la section de fonctionnement (Ch.021)	219 815.11		
Opérations d'ordre entre sections (Ch.040)	5 000	Opérations d'ordre entre sections (Ch.040)	10 000
Total recettes d'ordre	224 815.11	Total dépenses d'ordre	10 000

Solde d'exécution reporté (R001)	0	Solde d'exécution reporté (D001)	44 506.40
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 597 615.11	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 756 451.20
<i>Restes A Réaliser 2017</i>	<i>932 313.34</i>	<i>Restes A Réaliser 2017</i>	<i>773 477.25</i>
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 529 928.45	TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 529 928.45

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés", décide d'adopter le budget primitif 2018 de la commune (ci-annexé) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 2 842 398.11 €
- section d'investissement : 2 529 928.45 €

DELIBERATION N° 2018/26 PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AVEC MISE A JOUR AU 01.04.2018

Considérant la politique managériale de la commune et la démarche qualité en cours, notamment l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent à temps non-complet pour répondre aux besoins (accroissement d'activité du CCAS), et les évolutions de carrières par avancement de grade,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée municipale qu'il appartient donc au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés", décide :

- **DE CREER** les 4 emplois suivants compte-tenu des évolutions de carrières et de la politique managériale de la commune :
 - 3 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet 32h00 – Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (avancement grade)
 - 1 responsable bureau CCAS non complet 30h00 - Agent social territorial (augmentation du temps de travail)
- **DE SUPPRIMER les 13 emplois suivants :**
 - 4 agents polyvalents des services techniques à temps complet 35h00 – Adjoint technique territorial (avancement grade 2017)
 - 1 agent polyvalent des services techniques à temps complet 35h00 – Adjoint technique territorial (départ en retraite 2017)
 - 1 agent polyvalent des services techniques à temps complet 35h00 – Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe (départ en retraite 2017)
 - 1 agent administratif à temps non-complet 31h30 – Adjoint administratif territorial (suite à avancement grade 2017)
 - 2 agents de service polyvalent des écoles à temps non-complet 30h00 – Adjoint technique territorial (avancement grade 2017)
 - 1 chargé d'accueil et de gestion administrative à temps non-complet 30h00 – Adjoint administratif territorial (avancement grade 2017)
 - 1 chargé d'accueil à temps non-complet 28h00 – Adjoint administratif territorial (avancement grade 2017)
 - 1 directrice-animatrice – Adjoint d'animation territorial à temps complet 35h00 (nomination suite à concours 2017)
 - 1 responsable urbanisme à temps complet 35h00 – Rédacteur principal 2^{ème} classe (mutation)
- **DE METTRE A JOUR** le tableau compte-tenu des évolutions de carrières dans la cadre de la politique managériale de la commune,
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois permanents à temps complets et non complets comme il suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/04/2018				
EMPLOIS	GRADES PAR FILIERES <i>autorisés par l'organe délibérant</i>	EFFECTIFS		
		Nombre d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb d'emplois non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directrice Générale des services	Emploi fonctionnel de DGS d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants	1	1	0
Directrice Générale des services	Attaché	1	0	1
Chargée de missions en ressources humaines	Adjoint Administratif territorial Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent comptable	Adjoint Administratif territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Responsable Urbanisme	Adjoint Administratif territorial	1	1	0
Responsable des affaires solaires	Adjoint Administratif territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL		6	5	1
FILIERE TECHNIQUE				
Agent polyvalent des services techniques vrd/bâti	Adjoint technique territorial	1	0	1
ASVP (en détachement pour stage)	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Responsable des services techniques	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	1	0	1
Agent polyvalent des services	Adjoint technique territorial	1	1	0

techniques – espaces verts				
Agent polyvalent des services techniques espaces verts	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent polyvalent des services techniques - espaces verts	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent polyvalent des services techniques - propreté urbaine	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL		8	5	3
FILIERE ANIMATION				
Directrice ALSH	Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Animatrice-directrice adjointe	Adjoint d'animation territorial	1	1	0
TOTAL		2	2	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Responsable service police municipale	Gardien-Brigadier	1	1	0
Agent de police municipale	Gardien-Brigadier	1	1	0
TOTAL		2	2	0
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Agent administratif bureau état-civil	Adjoint Administratif territorial Principal 2 ^{ème} classe 31h30/hebdo	1	1	0
Chargée d'accueil et de gestion administrative	Adjoint Administratif territorial Principal 2 ^{ème} classe 30h/hebdo	1	1	0
Chargée d'accueil	Adjoint Administratif territorial Principal 2 ^{ème} classe 28h/hebdo	1	1	0
Agent de gestion administrative	Adjoint administratif territorial 22/hebdo	1	0	1
TOTAL		4	3	1
FILIERE SOCIALE				
Responsable bureau CCAS	Agent social 24h/hebdo	1	1	0
Responsable bureau CCAS	Agent social 30 h/hebdo	1	0	1
Agent d'accueil social	Agent social 15h/hebdo	1	0	1
TOTAL		3	1	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	0	1
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	0	1
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 32h/hebdo	1	0	1
TOTAL		6	3	3
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe 30h/hebdo	1	1	0
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe 30h/hebdo	1	1	0
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial 20h/hebdo	1	1	0
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial 20h/hebdo	1	1	0
Agent de service polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial 20h/hebdo	1	0	1
TOTAL		5	4	1
TOTAL GLOBAL		36	25	11

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUX D'ACCUEIL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Ajourné